



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021
Délibération N° 2021/225
Travaux dans les équipements sportifs de la Ville d'Ajaccio
Programme 2021/2022 - Modification du plan de
financement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Constations opérées :

Gymnase et stade de Vignetta :



Les désordres suivants ont été constatés, illustrés par les photos ci-dessus :

- Dégradation de la piste d'athlétisme, côté départ
- Clôture avec l'hippodrome à remplacer
- Problème d'étanchéité sur skydomes et chéneaux
- Alarme anti-intrusion à remplacer

Interventions envisagées :

Rénovation du stade et du gymnase de Vignetta :

Travaux de remplacement des portes de secours : Coût **9.800 euros HT**

Travaux de remplacement d'une portion de chéneau : Coût **10.500 euros HT**

Travaux de remplacement partiel de la clôture (côté hippodrome) : Coût **25.000 euros HT**

Travaux de remplacement de l'alarme anti-intrusion : Coût **2.600 euros HT**

Travaux de remplacement partiel de la piste d'athlétisme : Coût **13.900 euros HT**

Travaux de remplacement de 3 skydomes : Coût **15.000 euros HT**

Eclairage : **31.000 euros HT**

Montant total Rénovation du stade et gymnase de Vignetta : **107.800 euros HT**

Travaux ponctuels gymnase Laetitia :

Travaux de remplacement portes issues de secours : Coût **2.500 euros HT**

Travaux de pose d'un bardage de protection : Coût **7.700 euros HT**

Travaux de remplacement de l'alarme anti-intrusion : Coût **1.000 euros HT**

Travaux de remplacement partiel de la clôture : Coût **4.200 euros HT**

Travaux de remplacement partiel des chéneaux : Coût **15.000 euros HT**

Montant total travaux ponctuels gymnase Laetitia : **30.400 euros HT**

Travaux ponctuels Tennis du Casone – partie bâtiment :

Travaux de sécurisation du site (garde-corps, portail...) : Coût **14.000 euros HT**
Travaux de remplacement de l'étanchéité : Coût **6.000 euros HT**
Montant total travaux ponctuels Tennis du Casone : **20.000 euros HT**

Travaux ponctuels Gymnase Demedardi – Padules :

Travaux de remplacement portes issues de secours : Coût **2.400 euros HT**
Travaux de pose de caméras pour sécurisation du site : Coût **9.000 euros HT**
Montant total travaux ponctuels Gymnase Demedardi : **11.400 euros HT**

Travaux ponctuels Gymnase Bozzi :

Travaux de remplacement de l'étanchéité du bâtiment chaufferie : Coût **4.600 euros HT**
Montant total travaux ponctuels Gymnase Bozzi : **4.600 euros HT**

Travaux ponctuels Gymnase St Jean :

Travaux de remplacement partiel de gouttières : **6.400 euros HT**
Montant total travaux ponctuels Gymnase St Jean : **6.400 euros HT**

Travaux ponctuels Piscine des Salines :

Travaux de remplacement de portes et parois de douche : Coût **8.000 euros HT**
Montant total travaux ponctuels Piscine des Salines : **8.000 euros HT**

Travaux ponctuels Stade Pierre Cahuzac :

Travaux de remplacement de l'étanchéité du vestiaire : Coût **22.000 euros HT**
Travaux de plomberie, production ECS : Coût **3.000 euros HT**
Montant total travaux ponctuels Stade Pierre Cahuzac : **25.000 euros HT**

Travaux ponctuels divers multi-sites :

Travaux de métallerie (portails, grilles, patères...) : Coût **10.000 euros HT**
Travaux de mise en sécurité – alarmes : Coût **5.000 euros HT**
Montant total travaux ponctuels multi-sites : **15.000 euros HT**

Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont prévus entre juin et décembre 2021 et entre janvier et novembre 2022.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions.

Le montant total hors taxes des interventions est de : **228 600 euros HT (deux cent vingt huit mille six cents euros hors taxes).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	137 160 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	91 440 €	40%
TOTAL	228 600 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux dans les équipements sportifs de la Ville d'Ajaccio – Programme 2021/2022 ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	137 160 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	91 440 €	40%
TOTAL	228 600 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

APPROUVE

Les travaux dans les équipements sportifs de la Ville d'Ajaccio – Programme 2021/2022 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	137 160 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	91 440 €	40%
TOTAL	228 600 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI